

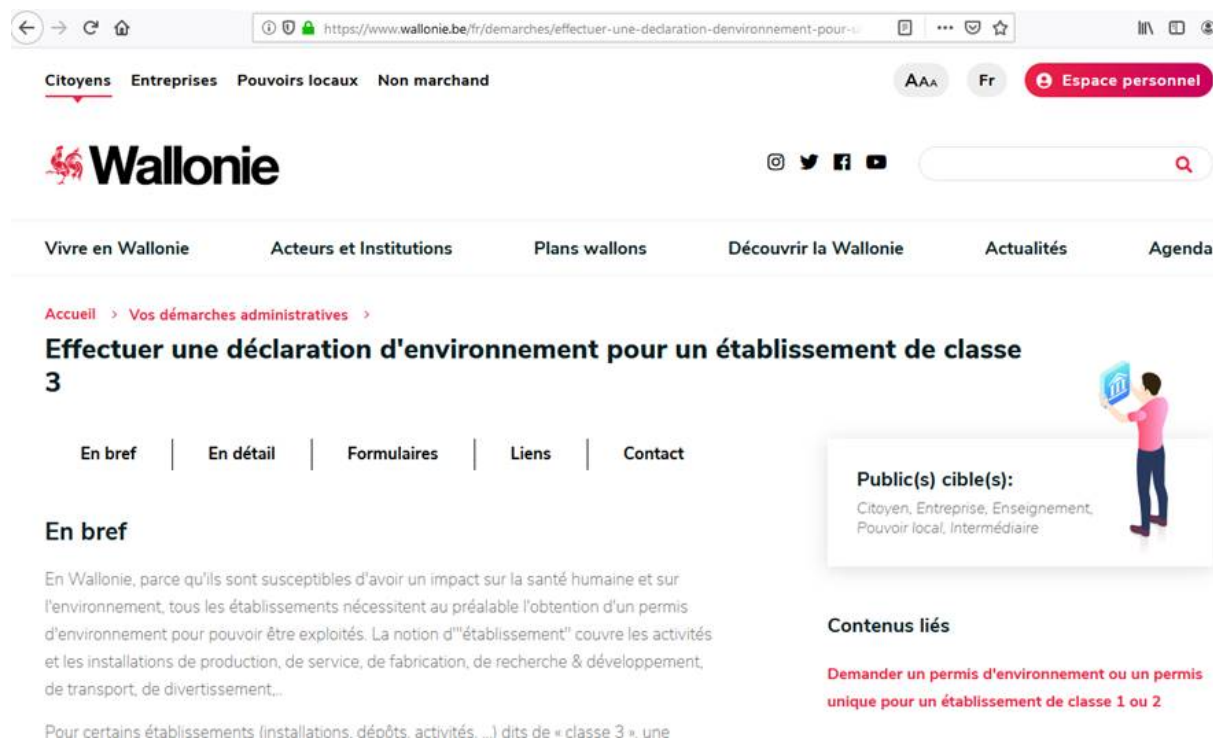
Encodage d'une déclaration de classe 3 en ligne pour cuve à mazout/ à gaz

Instructions

Voici les différentes informations à connaître pour effectuer votre demande de permis de classe 3 vous-même en ligne sur le site « portail de la Wallonie ».

D'abord, copier le lien ci-après dans la barre url : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-d'environnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

Vous arriverez sur un écran identique à la capture d'écran ci-dessous.



Descendez un peu sur la page, le lien sur lequel vous devez cliquer pour accéder au formulaire est juste un peu plus bas :

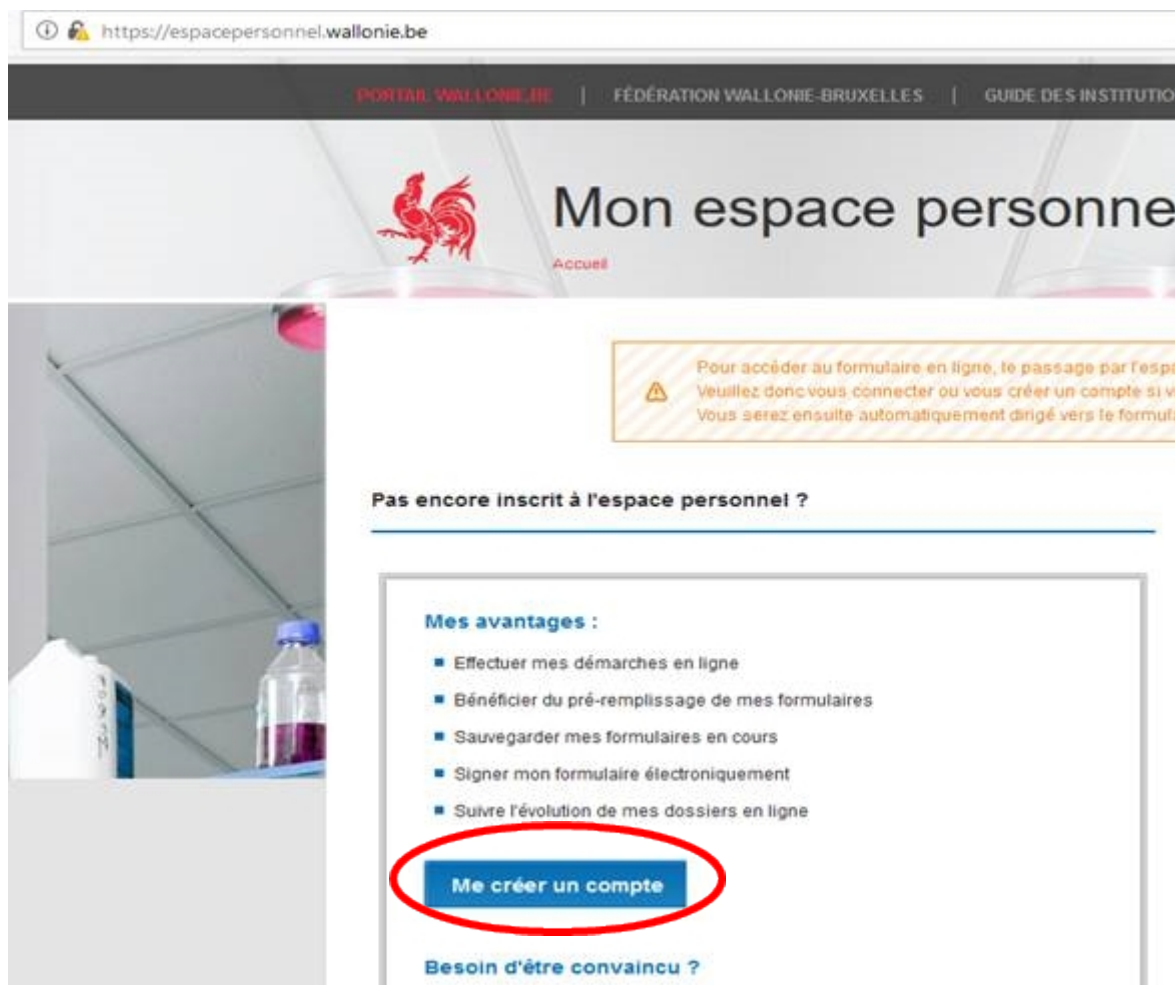
Formulaires

En ligne

[🔗 Déclaration des établissements de classe 3](#)

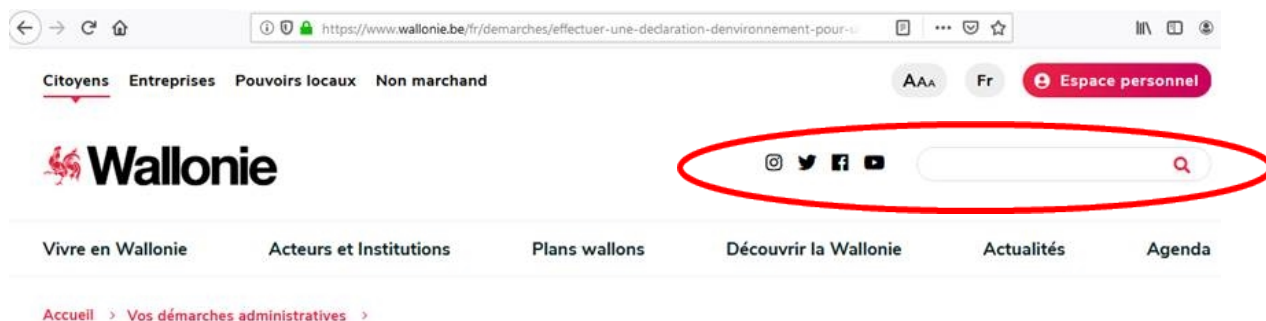
[🔗 Erklärungsformular der Betriebe der Klasse 3](#) 

Lorsque vous cliquerez sur ce lien, vous serez automatiquement redirigé vers la page ci-dessous car on vous demandera d'abord de vous créer un compte (cela prend peu de temps) :



Une fois votre compte créé, vous devriez normalement être automatiquement redirigé directement vers le formulaire classe 3 qui devrait se présenter comme suit :

Si cela ne se fait pas automatiquement, vous pouvez appuyer sur la loupe et taper « déclaration classe 3 » en recherche :



Vous retomberez alors sur la page d'origine et pourrez re cliquer sur le lien :

Formulaires

En ligne

[Déclaration des établissements de classe 3](#)

[Erklärungsformular der Betriebe der Klasse 3](#) 

Au début du formulaire, si on vous demande d'indiquer la « référence à la commune » : laissez vide.

Plus loin, on vous demandera le n° de rubrique. Le voici : 63.12.09.03.01 (mazout) – 63.12.07.01 (gaz)

Vous devrez également fournir en annexe le « schéma d'implantation » de la cuve. Vous pouvez faire un dessin approximatif ou imprimer une vue satellite de votre parcelle en faisant une croix à l'emplacement approximatif de la cuve et le scanner. Si vous avez le contrôle d'étanchéité, vous pouvez également le scanner et le joindre comme seconde annexe.

Une fois le formulaire finalisé, nous recevrons un mail qui nous permettra d'y avoir accès et de le traiter. Vous recevrez ensuite **par courrier recommandé** votre document de recevabilité à présenter à votre fournisseur.